

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PERMANENT MISSION OF ALGERIA  
TO THE UNITED NATIONS  
NEW YORK



البعثة الجزائرية الدائمة لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

MPANY / N° 83 / FOD / 13

La Mission Permanente de l'Algérie présente ses compliments au Secrétariat des Nations Unies (Office du Secrétaire Général) et en référence aux Notes du Secrétariat LA/COD/4 du 15/06/2012 et du 27/11/2012 relative à l'incident survenu à l'Ambassade de Syrie à Alger, a l'honneur de lui faire parvenir, conformément aux dispositions de la résolution de l'Assemblée générale A/RES/65/30, ci-joint, une note relative au fait susmentionné ainsi qu'aux mesures prises par le Gouvernement de l'Algérie suite audit incident.

La Mission Permanente de l'Algérie saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat des Nations Unies (Office du Secrétaire Général) l'expression de sa parfaite considération.



New York, 27 mars 2013.

Office de S.E.M. le Secrétaire Général des Nations Unies  
3800 -Siège des Nations Unies - New York

Copie: Bureau des Affaires Juridiques des Nations unies  
380 Madison Avenue, 13<sup>th</sup> floor - New York.

Note relative à l'incident survenu, le 04 février 2012,  
au niveau de l'Ambassade de Syrie à Alger

- 1- En date du 04 février 2012, un incident est survenu au niveau de l'Ambassade de la Syrie à Alger suite auquel des menaces ont été proférées contre l'Ambassadeur de Syrie, le personnel de la mission diplomatique et leurs familles ainsi qu'un fonctionnaire de nationalité algérienne.
- 2- Les faits de cette affaire remontent à la date susmentionnée, lorsque quelques ressortissants syriens, au nombre de 17, se sont rassemblés devant l'entrée principale de l'Ambassade de Syrie à Alger qu'ils ont tenté d'envahir. Les services de police présents sur les lieux sont intervenus pour les faire disperser et leur interdire l'accès à la mission diplomatique.
- 3- Quelques instants plus tard, le responsable des relations publiques auprès de cette ambassade s'est présenté pour signaler l'intrusion de trois ressortissants syriens qui ont remplacé le drapeau syrien par celui de l'opposition.
- 4- Dans le même cadre, le Consul syrien présent aussi sur les lieux n'a pas souhaité déposer immédiatement une plainte sans avoir l'autorisation des autorités syriennes.
- 5- Après le déplacement des éléments de la police au siège de l'Ambassade un responsable près cette mission diplomatique a indiqué que M. l'Ambassadeur ne souhaite pas déposer officiellement une plainte du fait de l'envoi d'un compte rendu sur l'incident au Ministère syrien des affaires étrangères.
- 6- Enfin, les services de la police de la Wilaya d'Alger ont informé M. le Procureur de la République près le tribunal compétent (Bir Mourad Rais) de cette affaire.